



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 93 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • SEPT 2017

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

SÉMINAIRE DE LANCEMENT DES PROJETS LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET DE RECHERCHE ET INNOVATION DÉDIÉ AUX JEVI

Dans le cadre des actions conduites au sein de l'axe recherche et innovation du plan Ecophyto II, le ministère de la transition écologique et solidaire et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ont présenté, le 5 septembre dernier, sept projets lauréats du dernier appel à projet (de juillet 2016) intitulé :

« Mise au point de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) – Accompagnement du passage au zéro pesticide sur certains espaces des JEVI ».

Cet appel à projet JEVI fait suite à l'évolution du contexte réglementaire avec la loi Labbé, interdisant depuis le 1^{er} janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, ainsi qu'aux diverses orientations politiques souhaitant donner plus de place à la nature et la biodiversité en ville.

Les projets lauréats, d'une durée de 12 à 36 mois, peuvent être des projets exploratoires, de recherche et développement ou bien concourant à la labellisation des espaces JEVI. Ces projets s'inscrivent dans deux axes du plan Ecophyto II. Les deux premiers projets entrent dans l'axe 1 : « identification des attentes, de la compréhension des leviers, des atouts, des contraintes et des freins, afin de favoriser l'acceptabilité sociétale, fonction-

nelle et économique des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques».

Projet ALTHERCOL – Les pratiques alternatives aux herbicides dans les jardins collectifs en ville

D'une durée de 36 mois, ce projet se propose de mesurer la contribution de facteurs urbains, individuels et horticoles, au choix des pratiques agricoles par les jardiniers et les jardins collectifs. Un ciblage sera opéré sur les pratiques de gestion des adventices des cultures et sur les plantes envahissantes. L'analyse de ces informations, recueillies par enquête, permettra de diffuser des préconisations ciblées afin d'accompagner la transition vers l'adoption de pratiques alternatives aux herbicides dans les jardins collectifs et plus particulièrement dans le jardinage urbain.

Coordinateur scientifique : Francesca Di Pietro - Université F.Rabelais (Tours)
dipietro@univ-tours.fr

Projet ACCERO – Acceptabilité du zéro pesticides dans les espaces publics – étude socio-économique

D'une durée de 12 mois, ce projet vise à étudier via une enquête en ligne, les préférences des gestionnaires d'espaces publics, des élus et des résidents urbains vis-à-vis des changements induits par la gestion des espaces verts sans pesticides. Cette enquête apportera une meilleure compréhension des représentations des conséquences du passage au zéro phyto portées par les acteurs pré-cités. Les résultats permettront de proposer des pistes d'évolution pour les argumentaires et messages pour la communication autour du zéro phyto.



Zéro phyto en ville - un changement à accompagner
(photo DRIAAF-SRAL)

Coordinateur scientifique : Marianne Lefebvre – GRANEM Université d'Angers
marianne.lefebvre@univ-angers.fr

Les autres projets concernent l'axe 2 du plan Ecophyto II = «étude de l'efficacité et propositions d'actions innovantes pour accompagner une utilisation parcimonieuse de produits phytopharmaceutiques dans les zones à contraintes, dans le cadre de l'application des principes de lutte intégrée».

AUTOPPHENO : Tests de technologies AUTOmatisées de monitoring des adultes de lépidoptères ravageurs afin d'optimiser les périodes d'utilisation des stratégies de lutte alternative aux produits phytopharmaceutiques.

Ce projet, d'une durée de 12 mois, vise à comparer les avantages et les limites de trois pièges automatisés différents (avec ou sans comptage automatique, avec ou sans télétransmission), dont certains au stade de prototype, afin d'identifier leur pertinence pour le monitoring de la processionnaire du pin.

Une meilleure connaissance sur la phénologie de cette espèce cible aura un impact fort en termes d'efficacité, de respect de l'environnement et du coût de la mise en place des stratégies de lutte. L'objectif principal de ce projet est de choisir le meilleur outil mobilisable pour faire du monitoring et avoir des pistes solides pour l'améliorer.

Coordinateur scientifique : Maurane Buradino - Unité entomologie et forêt méditerranéenne INRA - maurane.buradino@inra.fr

GUSTINSECTES : analyse des détections chimio – sensorielles par les ailes chez les insectes ravageurs et pollinisateurs.

Depuis des décennies, les scientifiques savent que les ailes des drosophiles (la mouche du vinaigre) portent des sensilles chimio-sensorielles. Ces sensilles sont des amas de neurones et de cellules de soutien. Il a été démontré que les neurones chimio-sensoriels

de l'aile de drosophile sont des récepteurs gustatifs fonctionnels qui reconnaissent le sucré et l'amer. En ce qui concerne les autres insectes tels que les phytophages ou ravageurs (cécidomyies, cicadelles, pucerons, punaises, noctuelles, etc.) rien n'est connu au regard de la sensorialité des ailes.

Le but du projet GUSTINSECTES est de mieux comprendre la sensorialité chimique de l'aile qui guide la dispersion et la colonisation des insectes ravageurs afin d'élaborer des alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Coordinateur scientifique : Alain Robichon - INSA Agrobiotech Sophia Antipolis - INRA/ CNRS/UNS Génome Plasticité Environnement
alain.robichon@inra.fr

DESHERBAL : Développement et étude de l'efficacité de substances allélopathiques pour améliorer le désherbage des espèces récalcitrantes

Ce projet, d'une durée de 36 mois, vise à trouver de nouvelles molécules herbicides à faible risque, pour le traitement des espaces publics. Il s'agit de proposer des solutions opérationnelles faciles à mettre en place pour aider le désherbage des communes.

Coordinateur scientifique : Claire Richard - Institut de Chimie de Clermont – Ferrand.
claire.richard@uca.fr

PALMOBIOTRAP : Développement d'un piège attractif pour le biocontrôle du papillon palmivore (*Paysandisia archon*)

L'objectif de ce projet, d'une durée de 32 mois, est de mettre au point un outil de détection de l'insecte basé sur l'usage d'un attractif phéromone ou kairomone et d'un piège adapté. L'usage des attractifs pourra être étendu à la lutte en développant des techniques de piégeage de masse.



Larve de papillon palmivore (photo DRIAAF-SRAL)

Coordinateur scientifique : Brigitte Frérot - INRA
brigitte.frerot@inra.fr

ALT'CIM : vers le zéro phyto dans les cimetières

Les objectifs de ce projet, d'une durée de 36 mois, sont de définir les enjeux actuels auxquels doivent faire face les gestionnaires de cimetières normands, d'explorer les opportunités de (ré)aménagement pour des ambiances plus végétales dans un cadre réglementaire et budgétaire contraint pour les communes, de mettre en place et tester des solutions de végétalisation innovantes.

Coordinateur scientifique : Agnès Langlois - ASTREDHOR Seine - Manche
agnes.langlois@astredhor.fr

Les résultats de ces projets seront disponibles sur les sites internet nationaux Ecophyto-PRO et EcophytoPIC.

Actualité réglementaire

RETRAIT ISOPROTURON

Pour rappel, suite à la non-réapprobation européenne de l'isoproturon, toutes les spécialités commerciales contenant cette substance active sont interdites d'utilisation à partir du 30 septembre 2017. Les produits concernés deviennent des PPNU et doivent être stockés et éliminés en tant que tels.

DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous une liste de nouvelles dérogations 120 jours attribuées.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du produit phytopharmaceutique	Numéro d'AMM	Substance active	Délivrance	Echéance
vigne	nématodes	DD 92	9400311	1,3 dichloropropène	11/09/17	09/01/18
vigne	nématodes	DORLONE 2000	8800061	1,3 dichloropropène	11/09/17	09/01/18
lin fibre et graine	champignons autres que pythiacées	CELEST NET	2030323	fludioxonil	31/08/17	29/12/17
lin fibre et graine	pythiacées	APRON XL	2000122	Métalaxyl-m 339.2	31/08/17	29/12/17
mâche	désherbage	PROMAN (seconds noms commerciaux : SOLETO, INIGO)	2150028	métobromuron	01/09/17	30/12/17

NOUVELLE SUBSTANCE DE BASE APPROUVÉE

Le chlorure de sodium (sel de mer) vient d'être approuvé comme substance de base (voir la notion de substance de base dans la lettre de juin 2017). Attention le sel n'est pas sans impact sur l'environnement, il est conseillé à l'utilisateur de tenir compte de la salinité de son sol avant toute application.

Pour le moment l'autorisation concerne :

- pour la vigne, le traitement contre l'oïdium (*Erysiphe necator*) et contre l'Eudemis (*Lobesia botrana*),
- pour les cultures de champignons, le traitement contre les maladies fongiques.

Aucune autorisation n'a été donnée pour une utilisation en désherbage.

Pour plus d'informations sur les doses et usages du chlorure de sodium ou sur les autres substances de base en protection des plantes, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation de la commission européenne téléchargeable sur le site de l'ITAB :

<http://www.itab.asso.fr/activites/pp-dossiers-sb.php>

Actualité technique

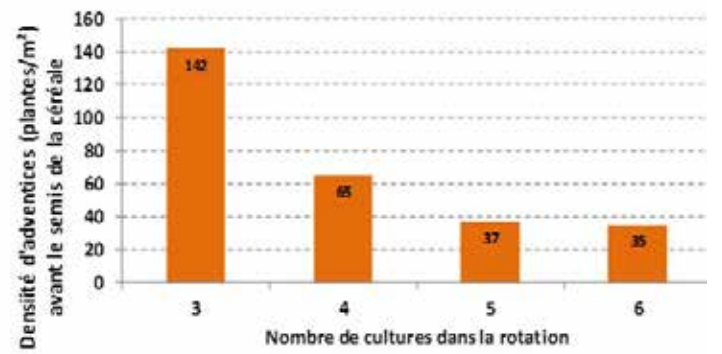
DESHERBAGE - ACTIVER LES LEVIERS AGRONOMIQUES

Face aux difficultés croissantes de maîtrise des graminées (vulpins et ray-grass surtout) dans la région avec des infestations importantes, des problèmes de résistance aux herbicides et la disparition et les contraintes pesant sur certains produits, la mobilisation de leviers agronomiques est impérative. C'est un avis partagé par l'ensemble des membres du comité technique désherbage Centre - Île-de-France, regroupant une trentaine d'organismes des deux régions (instituts techniques, chambres d'agriculture, coopératives, négoce, firmes phytosanitaires, SRAL, etc.) qui s'est réuni le 21 septembre dernier. De nouvelles communications en ce sens sont prévues.

Deux leviers apparaissent importants à mettre en oeuvre, même s'ils impliquent des changements significatifs pour les exploitations confrontées aux difficultés de désherbage.

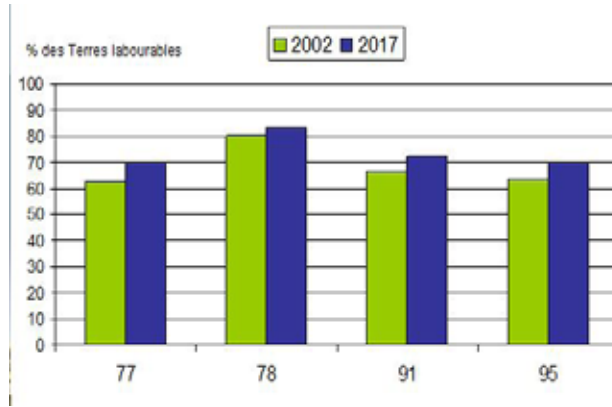
Tout d'abord la rotation des cultures. Comme le montre le graphique suivant, plus le nombre de cultures est important dans la rotation, moins la densité d'adventices est élevée. Ainsi l'introduction d'une culture de printemps, dans une rotation du type colza / blé / orge d'hiver, contribue à diminuer la pression des graminées automnales. D'une manière générale, la diversification et l'allongement des rotations évitent la spécialisation de la flore et facilitent le désherbage :

- il est plus facile de gérer une diversité d'adventices qu'une densité très importante d'une seule espèce,
- la diversité des cultures permet de disposer d'herbicides à modes d'actions différents, limitant ainsi le développement des résistances, et permet également le recours aux désherbage mécanique pour certaines.

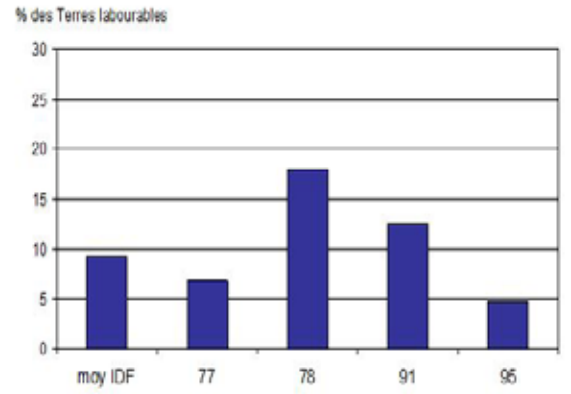


Effet de la rotation sur la densité d'adventices (ISARA, 2004)

En Île-de-France, la part des cultures d'automne (colza, blé et orge d'hiver) dans les assolements est très importante, de l'ordre de 70 à 80 % selon les départements. Cette proportion a augmenté depuis 15 ans (voir graphique 1), avec la diminution notamment des surfaces en pois protéagineux et en maïs au bénéfice du colza. En conséquence, un nombre significatif de parcelles connaissent un retour très fréquent des cultures d'automne. Ainsi sur la campagne 2015/16, près de 10% de la surface en terres labourables de la région était pour la 6^{ème} année de suite au moins en cultures d'automne, avec une pointe à 18% pour le département des Yvelines, très concerné par les problèmes de graminées adventices, ainsi que l'Essonne (voir graphique 2). L'introduction de nouvelles cultures (ex chanvre, luzerne, soja, etc.) dépend toutefois de contraintes agronomiques et économiques.



1 - Part des cultures d'hiver dans les surfaces par département (données SRISE)



2 - Part des surfaces uniquement en cultures d'hiver sur la période 2011-2016 (données SRAL)

Un autre levier semble donner de bons résultats immédiats : le retard de la date de semis du blé. Un certain nombre d'essais, notamment conduits dans la région (voir tableau page suivante) montrent des réductions importantes d'infestations en reculant la date de semis par rapport à des implantations très précoces de début octobre. On connaissait cet effet pour le vulpin, mais on le note aussi pour le ray-grass (mais on peut avoir des levées plus échelonnées). Cette réduction de l'infestation permet de mettre les programmes de désherbage dans des conditions plus propices à l'obtention d'un résultat satisfaisant.

Cette technique est à mettre en oeuvre dans les parcelles les plus sales de l'exploitation, et en adaptant le choix de la variété à la date de semis. L'un des freins le plus mis en avant est la crainte de conditions d'implantation difficiles en semis tardifs et des pertes éventuelles de rendement. Celles-ci sont toutefois à moduler par rapport aux pertes certaines provoquées par les fortes infestations de graminées non maîtrisées, et la nécessité de juger le bénéfice économique sur la rotation. Certains essais, comme celui de Mondreville, montrent aussi qu'une combinaison de leviers donne de meilleurs résultats encore (date de semis et labour dans cet exemple avec effet même plus important pour le labour).

Effet date de semis du blé sur infestation graminées

année	2016	2017	2017	2017	2017
organisme	Arvalis	Chambre agriculture	Chambre agriculture	Arvalis	Chambre agriculture
lieu	Mespuits-91	Mondreville-78	Mondreville-78	Mespuits-91	Choisy en Brie-77
travail du sol	non labour	non labour	labour	non labour	non labour
adventice	ray-grass	vulpin	vulpin	ray grass	ray grass
date semis 1	4 oct	4 oct	4 oct	3 oct	7 oct
infestation / m2	281 épis / m2	1008 épis / m2	304 épis / m2	463 épis / m2	19 pieds / m2
date semis 2	20 oct	24 oct	24 oct	21 oct	
niveau de réduction	- 67%	- 22%	- 60%	- 52%	
date semis 3	10 nov	8 nov	8 nov	8 nov	4 nov
niveau de réduction	- 88%	- 53%	- 95%	- 95%	- 21%



Témoins non désherbés de l'essai Chambre d'agriculture à Mondreville à gauche semis du 4 octobre, à droite semis du 8 novembre (photo DRIAAF-SRAL)

ENQUETE DESHERBAGE

Année après année, le désherbage notamment anti-graminées devient la préoccupation principale pour beaucoup d'exploitations, dans un contexte technique (problèmes des résistances) et réglementaire de plus en plus contraignant.

Afin d'avoir une photographie la plus précise possible de la situation régionale, le SRAL, Arvalis et les chambres d'agriculture vous proposent de répondre à une enquête rapide en ligne via le lien suivant :

Lien

Merci de participer nombreux.

LE POINT SUR LES CARIES DES CEREALES

Le terme carie regroupe en réalité plusieurs espèces de champignons du genre *Tilletia*, se traduisant par des épis ébouriffés dans lesquels les grains sont remplis d'une poussière de spores brun foncé. Toutes les céréales sont concernées à l'exception de l'avoine.

La carie commune (*Tilletia caries*) est une des plus anciennes maladies connues du blé, avec des publications remontant au XVIII^{ème} siècle, et la mise en œuvre de traitements des semences au sulfate de cuivre à la fin du XIX^{ème} siècle. La maladie est restée encore très fréquente jusque dans les années 50 avant le développement de traitements plus

performants. Elle reste toujours la carie la plus détectée sur le territoire mais avec des attaques très sporadiques, et parfois des cas plus sévères (plusieurs en 1995/96 et un en 2016/17 pour notre région).

La carie lisse (*Tilletia foetida*) est la deuxième espèce que l'on peut rencontrer dans nos régions. Elle se différencie de la précédente par la forme des spores. En revanche toutes les deux dégagent une odeur de poisson pourri liée à la présence de triméthylamine, entraînant leur refus pour des usages alimentaires, mais il n'y a pas de toxicité.

La carie naine (*Tilletia controversa*) se rencontre surtout dans des régions où la couverture neigeuse persiste plusieurs semaines (Europe Centrale, Canada, etc.). Outre la présence des grains cariés, on note un nanisme prononcé des plantes touchées. Elle n'attaque pas le triticale.

Il existe une autre carie dite de Karnal (*Tilletia indica*), du nom de la ville d'Inde où elle a été découverte. Il s'agit d'un organisme de quarantaine jamais détecté en France ni dans l'Union européenne, présente par contre dans certaines zones du continent américain. Elle fait l'objet chaque année d'un plan de surveillance dans les silos, car son enjeu pour l'export est très important. Elle n'attaque pas l'orge, et contrairement aux autres caries pour lesquelles tous les grains d'un même épi sont touchés, la carie de Karnal n'affecte que quelques grains par épi. La longévité des spores est de 2-4 ans.

En tout état de cause, seule une analyse au laboratoire permet de déterminer avec certitude l'espèce présente sur un lot contaminé. Outre la dépréciation de la qualité, les caries provoquent aussi une chute de rendement.

La carie se transmet par des semences contaminées (voie la plus efficace) ou des spores déjà présentes dans le sol (on estime que la longévité des spores peut atteindre 10 ans). Les spores libérées (plusieurs millions dans un seul grain) peuvent se disperser sur quelques centaines de mètres. La contamination se fait à l'automne lorsque le sol est humide avec une large gamme de température (2° minimum, optimum de 11° pour *T. caries* à 15° pour *T. foetida*) entre l'émergence du coléoptile et le stade 2 feuilles. Au delà le mycélium ne peut plus pénétrer les parois de la plante devenues trop épaisses. Les levées longues (semis tardifs ou profonds) sont donc plus exposées. L'orge est moins exposée, à fortiori celle de printemps.



Grains cariés rempli d'une poudre de spores noires
(photo DRIAAF-SRAL)

Le champignon se développe dans les tissus et plus tard à la montaison dans l'ébauche de l'épi. Les symptômes ne sont visibles que pendant la phase de maturation du grain. Pour les spores présentes dans le sol, en cas d'été humide, on peut avoir une germination précoce et les semis de blé seront alors peu contaminés. En revanche des étés secs suivis d'automnes humides présentent plus de risques. Il existe à priori des différences de sensibilités variétales, même si l'existence vraisemblablement de différentes races complique l'évaluation.

La carie a un grand pouvoir de propagation : 1% d'épis cariés à la récolte en année N peuvent donner plus de 60% d'épis cariés en année N+1 si utilisation en semences et sans traitement.

Que faire en cas de carie à la récolte :

- détruire les lots contaminés (incinération),
- nettoyer complètement la moissonneuse batteuse,
- réaliser un travail profond du sol pour enfouir les spores (en évitant de les remonter l'année suivante),
- gérer les repousses de céréales dans la culture suivante (ne pas les laisser arriver à

épiaison),

- éviter un retour trop fréquent des céréales sensibles dans la rotation.

Vis-à-vis des semences contaminées, la plupart des traitements de semences sont efficaces. Pour les contaminations par le sol, les spécialités à base de triazole permettent un bon contrôle. En cas d'utilisation de semences de ferme, il convient d'être vigilant à la qualité du traitement.

La carie est une problématique en agriculture biologique, mais il existe désormais des solutions adaptées : le traitement à base de *Pseudomonas chloroaphis* (produit CERALL), de sulfate tribasique de cuivre (COPSEED) ou le vinaigre.

LA CHARTE FRELON ASIATIQUE EN ILE DE FRANCE : SE FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE

Dans le cadre du Plan d'Actions Régional de lutte contre le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), FREDON Ile-de-France poursuit le développement de la charte régionale des bonnes pratiques de destructions des nids de frelons asiatiques. Deux formations ont déjà eu lieu les 7 juin et 5 septembre derniers à Thiais (94) permettant de transmettre le mode opératoire de la charte.

Suite au développement du frelon asiatique sur la région, de plus en plus de collectivités doivent gérer à la présence de l'insecte sur leur territoire communal ou répondre aux inquiétudes de leurs administrés, remarquant un nid sur leur terrain.

La charte précitée garanti au demandeur une intervention respectueuse des contraintes urbaines et environnementales. Certaines collectivités incluent déjà la charte au sein du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) de leurs marchés de prestation de services pour la destruction des nids d'hyménoptères.



Un nid secondaire de frelons asiatiques à Versailles
(photo FREDON Ile-de-France)

La liste des désinsectiseurs professionnels formés et « chartés » pour la région est disponible sur le site de FREDON Ile-de-France :

[Lien](#)

Pour consulter le plan d'action régional :

[Lien](#)

LE GOLF DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU HARAS DE JARDY UN GOLF LABELISÉ « GOLF ECODURABLE »

Témoignage de Régis Viateur, directeur du golf du Domaine Départemental du Haras de Jardy à Vaucresson (92) : « Notre démarche est un investissement pour l'avenir, notre engagement est aussi celui de toute notre équipe et nos gestes sont en faveur du développement durable »

Situé au sein du domaine départemental du Haras de Jardy, le golf de Jardy est constitué d'un parcours de neuf trous et compte environ 1300 licenciés, d'un practice de 84 postes éclairés. Le golf s'inscrit dans un ensemble sportif composé du centre équestre (1^{er} centre équestre de France), mais également de 21 courts de tennis et d'un restaurant ouvert à tous les publics.



Construit en 1988, le golf entre dans une démarche environnementale en 2006. C'est la première des infrastructures du domaine à se lancer dans cette action. En plus de l'objectif de réduction des produits phytosanitaires, la démarche englobe les problématiques de fertilisation, de gestion de l'eau, et même le recyclage des balles usagées ! Cette démarche a permis, en 2013, le golf d'être labélisé « Golf Ecodurable ».

Qu'est-ce que le label Golf Ecodurable ?

C'est un label délivré par le groupe Ecocert, qui en plus de donner de la visibilité et de valoriser une démarche durable, se place comme un outil de pilotage de la gestion écologique des golfs.

Il s'applique à toutes les zones des parcours de golfs : espaces naturels aménagés, publics ou privés, sites artificialisés, zones de jeu et hors jeu, etc. Il se base sur un référentiel couvrant à la fois la réduction des produits phytopharmaceutiques, la consommation en eau, la bonne gestion du sol et de la biodiversité, la réduction des déchets, du bruit et la maîtrise de l'énergie.



(photo DRIAAF-SRAL Ile-de-France)

Ce label est obtenu pour un an avec des audits de suivi annuels. Notre démarche est un investissement pour l'avenir, notre engagement est aussi celui de toute notre équipe

Pour en savoir plus sur le référentiel du label « Golf Ecodurable » :

[Lien](#)



Comment est entretenu le golf ?

Les interventions sur le parcours sont plus régulières, mais cela n'impacte pas les horaires d'ouverture du golf. Le travail mécanique a été renforcé, ainsi que les apports en engrais organiques et stimulateurs de croissance, avec pour objectif d'avoir un green fortifié.

En cas de présence d'adventices indésirables sur le parcours, celles-ci sont retirées manuellement. La surveillance des ravageurs et maladies est un point essentiel, toute la gestion des maladies se fait en préventif et non en curatif.

Actuellement le golf va au-delà des exigences du label Golf Ecodurable et n'utilise que des produits organiques et utilisables en agriculture biologique sur les zones de jeu. Chaque produit employé doit être approuvé par Ecocert et par le Département des Hauts de Seine.



(photo DRIAAF-SRAL Ile-de-France)

Au-delà du zéro phyto, le golf s'inscrit comme le label dans une démarche plus générale, avec par exemple un paillage systématique des massifs afin de limiter l'évaporation, une attention particulière portée à l'entretien des berges et au niveau du cours d'eau, un ramassage très limité des feuilles sur les zones à enjeu ou encore le recyclage des balles de golf usagées.

Des partenariats, points clés pour parvenir à une gestion écologique

La gestion d'un golf écologique ne se fait pas seule. Le golf de Jardy, en plus d'échanges réguliers Ecocert, fait partie du réseau Ugolf, ce qui permet ainsi des échanges avec les autres membres du réseau dont le golf de Téoula (Toulouse), lui aussi labellisé « Golf Ecodurable ». Nous avons des échanges réguliers avec les fournisseurs pour mener à bien les actions de prévention et curatives.

Sensibilisation du public

Grâce à un travail de sensibilisation conséquent, les golfeurs peuvent comprendre la démarche et être plus tolérants avec les « défauts » et travaux qui interviennent sur le golf tant que celui-ci reste jouable.

La sensibilisation a démarré par une diffusion d'informations sur internet, mais cela ne suffisait pas. Des réunions d'information sont donc désormais organisées tous les trimestres afin d'expliquer aux golfeurs la démarche globale, le plan de gestion adopté, mais également les différentes maladies et ravageurs qui sont rencontrés au cours de la saison et ainsi les raisons des différentes décisions d'entretien prises par le greenkeeper*. Des panneaux d'information ont également été placés sur le golf.



prairie fleurie dans le golf
(photo DRIAAF-SRAL Ile-de-France)

En plus de cette sensibilisation directe, le golf a mis en place des éléments visuels et communicants sur son parcours tels que des prairies fleuries, un hôtel à insectes et des ruches au niveau du practice, qui contribuent tout au long du jeu à une sensibilisation à l'environnement du public.

Formation du personnel

Il est compliqué de trouver des employés sensibilisés à la gestion écologique des golfs. Le greenkeeper* de Jardy a suivi une formation de responsable technique d'aménagement sportif, mais il n'existe pas de formation spécifique de gestion écologique d'un golf. La formation se fait donc de façon empirique avec l'expérience apportée par le terrain.

Des ressources documentaires, des formations et des journées d'échanges existent tout de même, notamment grâce à l'AGREF (Association Française des Personnels d'Entretien des Terrains de Golf) et la FFG (Fédération Française des Golfs) et les services du département des Hauts de Seine.

Au-delà du golf

Bien que le golf ait été la première infrastructure du domaine à se lancer dans une démarche environnementale, l'ensemble des espaces est maintenant géré de manière durable : les terrains de tennis sont passés au zéro phyto, le site a mis en place le tri sélectif, les ampoules basse consommation sont privilégiées ainsi que les affichages numériques plutôt que papiers. Lorsque des impressions sont effectuées elles le sont sur du papier certifié et même les produits ménagers utilisés portent un label environnemental.



hotel à insectes dans le golf
(photo DRIAAF-SRAL Ile-de-France)

Un projet de potager zéro phyto est également en cours de réflexion pour alimenter le restaurant. Tout ceci contribue à la sensibilisation à l'environnement des usagers mais aussi des employés. En 2016, l'ensemble du domaine départemental du Haras de Jardy a été labellisé EVE (Espace Végétal Ecologique).

** Le greenkeeper ou intendant de terrain est avant tout dominé par la passion. Il se définit, en théorie, comme le responsable technique d'un golf : il organise le travail des jardiniers et gère l'entretien du parcours. Généralement, il assume simultanément les fonctions de jardinier, de mécanicien et de fontainier.*

Contact :

Golf, Tennis & Restaurant du Domaine départemental du Haras de Jardy
Boulevard de Jardy

92420 Vaucresson

Tél : 01 47 01 35 80

Email : accueil@golftennisjardy.com

Site internet : www.golftennisjardy.com